ISSN 1662 – 4599

17 décembre 2012
12e année
No 52

Horizons et débats
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél.: +41 44 350 65 50
Fax: +41 44 350 65 51
hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6

Horizons et débats

AZA
8044 Zürich

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

La neutralité et l'armée de milice vont de pair

«Etablir des relations amicales au-delà des frontières cantonales et linguistiques par le service commun»

Interview du conseiller national Jakob Büchler (PDC)

Jakob Büchler (photo thk)

thk. Lundi et mardi passés, le Conseil national a débattu de l'attitude à adopter concernant l'initiative demandant l'abolition de l'armée de milice. Cette initiative lancée par le GSsA, prévoit, selon le modèle de la plupart des armées de l'OTAN, de supprimer l'obligation générale de servir et de transformer l'armée en une milice de volontaires. Le but à longue échéance est une armée de métier. Les députés ont rejeté le texte par 121 voix contre 56 et six abstentions au terme d'un long débat. Le projet sera maintenant soumis au Deuxième Conseil (Conseil des Etats) et finalement à un vote populaire.

Jakob Büchler, ancien président de la commission de sécurité du Conseil national, explique dans cette interview ce que la suppression de l'obligation de servir et la transformation de l'armée en une milice de volontaires signifierait, et quels effets cette mesure aurait non seulement sur la sécurité, mais aussi sur la cohésion de la nation issue d'une volonté politique.

Horizons et débats: Quelles conséquences aurait la fin de l'armée de milice pour nos militaires?

Jakob Büchler: Si nous n'avions plus d'armée de milice, une quantité de savoir que nos membres de l'Armée fournissent grâce à leur profession et de leur vie privée, se perdrait. Chaque soldat de milice qui entre en service possède une formation dans son «sac à dos». Il s'agit d'hommes exerçant un métier tel que maçon, boucher, menuisier, conducteur d'excavatrice, constructeur de routes, mais aussi d'architectes, médecins, professeurs ou autres universitaires ou d'une profession quelconque, qui font profiter l'Armée de tout leur savoir et de toute leur expérience de la vie civile. C'est une valeur inestimable provenant de sa vie professionnelle et privée que le citoyen soldat apporte à notre Armée. Cela a une importance énorme qui se perdrait complètement.

A la place de l'armée de milice, les auteurs de l'initiative demandent une armée de 30 000 volontaires. Qu'est-ce que ça signifie pour la sécurité du pays?
Avec 30 000 hommes, on ne peut plus garantir la sécurité. Une telle armée tiendrait dans un stade de football. C'est inimaginable. Ce serait une catastrophe pour la sécurité de notre pays. Quand il y a une catastrophe naturelle dans notre pays, les cantons demandent que nous soyons en mesure de mobiliser à court terme 35 000 hommes. En cas d'inondations, quand il y a des crues et des glissements de terrain etc., nous devons pouvoir mobiliser rapidement énormément de soldats. Une armée de 30 000 hommes n'est pas opérationnelle. Une partie des membres de l'armée ne seraient pas du tout opérationnels parce qu'ils se trouveraient à l'étranger, étant en vacances ou ayant d'autres empêchements. Plus l'armée est petite, plus son noyau opérationnel immédiatement disponible est restreint. Il en résulte un énorme vide de sécurité. Nous n'avons pas le droit de permettre cela.

Dans le cas d'une menace terroriste, peut-on par exemple, avec 30 000 hommes, protéger des points stratégiques comme des ponts et d'autres objets du même genre?
Non, en aucune façon. Il n'est pas possible de maintenir la sécurité avec un si petit nombre de soldats. On devrait pouvoir protéger vingt-quatre heures sur vingt-quatre des endroits tels que les gares, ponts, tunnels, aéroports, centrales nucléaires, barrages hydrauliques, installations de fourniture d'eau, etc. selon la situation de la menace. Ça signifie que les militaires devraient travailler par roulement (trois équipes de huit heures). Un tiers est engagé, un tiers est de piquet et un tiers est au repos. Avec un si petit nombre de soldats, ce n'est simplement pas possible. Nous n'aurions plus de sécurité…

… la sécurité qu'il faudrait selon la Constitution garantir au pays et aux citoyens.
Oui, absolument. Notre Constitution prescrit que l'Armée doit assurer la défense du pays et de sa population. Avec un effectif de 30 000 hommes ce n'est plus possible. Si nous avions 30 000 hommes, chacun devrait être indemnisé de 100 000 francs par an, c'est notre système social qui l'exige. Cela reviendrait à 3 milliards de francs de frais de gestion du personnel sans armement ni infrastructure etc., c'est intolérable.

S'y ajoute que les cantons font facilement appel à l'Armée car leurs limites, par rapport aux forces policières garantissant la sécurité, sont vite dépassées.

L'armée de milice est également de la plus haute importance pour notre entité politique, n'est-ce pas?
Oui, bien sûr. Si la votation réussissait, cela signifierait la fin de l'armée de milice. Une milice de volontaires, c'est une illusion, cela ne va pas. Notre Etat qui repose sur le principe de milice perdrait beaucoup. En outre, cela coûterait beaucoup plus cher, c'est ce qu'on voit dans les pays voisins. Là, ou l'obligation générale de servir est supprimée, les soldats manquent. Ceux qui posent leur candidature sont pour la plupart inaptes. Du point de vue politique une telle évolution est très inquiétante et représenterait une régression claire et nette. Il faudrait enrôler les gens pour qu'ils entrent dans l'Armée, ce qui provoquerait d'autres coûts sans garantie de succès. Qui se portera volontaire à long terme? Il y en aurait pour un ou deux engagements, mais peu d'entre eux s'engageraient pour des années; sauf peut-être des chômeurs et des personnes en marge de la société qui ne savent pas de quoi vivre. Ces gens-là ne sont pas utiles pour l'Armée. Cela reviendrait à une nette perte de qualité et à un immense affront.

La cohésion de notre pays serait grandement mise en danger. Il s'agirait d'un sys-

Suite page 2

L'énergie – une question de démocratie

Le sujet de l'énergie doit faire partie de la démocratie directe

Interview de Roger Pfammatter, directeur de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux (ASAE)

Roger Pfammatter (photo mad)

thk. Au plus tard depuis la catastrophe de Fukushima, divers milieux ont commencé à réviser leurs opinions. Ce n'est cependant pas seulement à cette occasion que les gens ont pris conscience de la dangerosité des installations nucléaires, mais cette fois l'événement a plus choqué que lors de Tchernobyl. L'événement en Union soviétique a plutôt été perçu comme un problème du communisme, sans que l'énergie nucléaire soit considérée comme fondamentalement dangereuse. Le Japon par contre est un pays hautement industrialisé et l'on ne s'attendait pas à être confronté à une telle catastrophe. Ce qui peut se passer au Japon pourrait peut-être aussi se passer chez nous.

C'est uniquement en prenant en compte ces impressions qu'on peut expliquer pourquoi, à la fin de la session parlementaire de l'été 2011, la cheffe du département fédéral de l'Energie, Doris Leuthard, et le Parlement fédéral ont décidé la sortie définitive de l'énergie nucléaire jusqu'en 2025, sans avoir mené le dialogue avec la population et sans lui soumettre cette décision. Depuis, le pays se trouve sous grande pression pour trouver des solutions pour remplacer les 40% d'énergie nucléaire et combler la lacune énergétique qui s'annonce, tout en respectant l'environnement.

> «Il est primordial que le peuple puisse décider de tout cela en votation. Il faut que ce soit une décision prise démocratiquement et de manière transparente. Nous devons savoir d'où nous vient le courant. Jusqu'à présent, seuls le Conseil fédéral et le Parlement ont pris des décisions dans ce domaine. Il faut toutefois présenter clairement ce que signifient les alternatives.»

La force hydraulique qui livre aujourd'hui 56% de l'énergie utilisée en Suisse est un pied d'appui crucial qui doit être renforcé, avant tout parce que nous courons le danger, avec la révision prévue des centrales hydrauliques au fil de l'eau, de perdre 10% de la force hydraulique produite aujourd'hui, en faveur de la protection de la nature et de l'environnement. Bien sûr qu'on peut tenter d'importer l'énergie manquante de l'étranger. Mais à quelles conditions? Cela concerne aussi bien la production que le financement. La question de la sécurité énergétique, dans le sens de la sécurité de l'approvisionnement en courant électrique, est étroitement liée à la question de la provenance de l'énergie. Comment pouvons-nous, sans énergie nucléaire, assurer la sécurité énergétique de notre pays sans devenir dépendant de la volonté de l'étranger et d'être ainsi éventuellement sujet à chantage? (Pensons au secret bancaire ou aux conflits concernant le bruit du trafic aérien). Voilà des situations que la Suisse a déjà vécues au siècle dernier pendant les deux guerres et aussi pendant les deux crises énergétiques.

Roger Pfammatter est directeur de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux (ASAE). Il est spécialiste dans le domaine de la production d'énergie par la force hydraulique. Dans l'interview ci-dessous, il explique les possibilités qui s'offrent dans ce domaine et comment il voit la situation après le tournant énergétique en Suisse. «Horizons et débats» continuera d'aborder le sujet de l'énergie au cours de la nouvelle année et l'examinera sous divers aspects.

«Les bassins d'accumulation pour le transfert saisonnier»

Horizons et débats: Lorsqu'il s'agit de force hydraulique, on se demande souvent, s'il y a dans notre pays encore des possibilités de l'augmenter. On parle du rehaussement de barrages. Peut-on ainsi combler un manque éventuel dans notre approvisionnement énergétique?

Roger Pfammatter: Lorsque nous parlons du rehaussement de barrages ou l'agrandissement de lacs de barrage, nous devons être conscients qu'il s'agit là de bassin d'accumulation pour le transfert saisonnier. En été, nous avons beaucoup d'eau, mais nous avons besoin de la plus grande quantité d'électricité en hiver. C'est cela le transfert que nous effectuons avec les lacs de barrage. C'est quelque chose d'essentiel qu'on aime à oublier lors de discussions concernant les gigawatt-heures ou les térawatt-heures. Ce qui est décisif, c'est le moment de la production. Etant donné qu'on ne peut stocker le courant dans le réseau électrique, l'offre et la demande doivent à tout moment être en équilibre ou l'énergie doit être stockée dans un bassin d'accumulation. Actuellement, nous pouvons stocker un quart de l'eau pour la production hivernale. Mais cela ne suffit pas, de sorte qu'en hiver, la Suisse doit depuis plusieurs années importer une grande quantité de courant électrique. Ce courant provient bien sûr de différentes sources, notamment de centrales nucléaires et de centrales à gaz ou à charbon. Le besoin hivernal en électricité est une grandeur décisive, à laquelle on ne prête pas assez d'attention. Des agrandis-

Suite page 2

«L'énergie – une question …»
suite de la page 1

sements de lacs de barrage pourraient bien améliorer la situation.

«Nous avons besoin de davantage de courant en hiver»

Un lac de barrage connu qu'on voudrait agrandir est le Lac de Grimsel. Est-ce un projet sensé?
Oui, le Lac de Grimsel par exemple est une question d'actualité. Comme argument contre l'agrandissement, on entend souvent dire qu'on ne produira pas une gigawatt-heure de courant de plus. D'un côté ce n'est pas vrai et de l'autre côté ce n'est pas le point décisif, car c'est le transfert d'eau en hiver et le gain en flexibilité qui importe. Il ne peut pas toujours être question de la quantité produite par année, cela ne sert à rien, la question cruciale est de savoir à quel moment le courant est à disposition. Et il est évident que nous avons besoin de davantage de courant en hiver et avec l'abandon de l'énergie nucléaire, nous perdrons justement en hiver beaucoup de production. Là, le rehaussement des barrages serait très important. Le Lac de Grimsel en est un, mais il existe des douzaines d'autres lacs de barrage où cela serait aussi imaginable. Avec cela, la rentabilité sous les conditions actuelles n'est pas encore clarifiée, mais le besoin est certainement avéré.

Il s'agit donc de la question des investissements et du rendement?
C'est ça, c'est l'un de nos problèmes principaux dans ce domaine. Où peut-on agrandir, où n'est-ce pas possible? C'est une question de rentabilité. Avec un prix de vente du courant électrique par kilowattheure (kWh) d'environ 6 centimes (la production ne représente environ qu'un tiers du prix total pour les ménages, le reste sont les rétributions pour l'utilisation du réseau ainsi que les prélèvements et les taxes) et des frais de production pour les agrandissements ou les nouvelles constructions de 15, 20 ou plus de centimes, il n'est pas rentable de construire. Il est très risqué de s'engager dans une telle affaire, il faut une bonne portion d'optimisme pour espérer que les prix de vente vont ainsi augmenter à moyen terme.

«Les entreprises actuelles réfléchissent la plupart du temps à courte échéance»

Faut-il s'attendre prochainement à une hausse des prix du courant?
Si nous avions un marché avec offre et demande, les prix augmenteraient automatiquement. Mais nous n'avons pas de marché libre. Le prix est réglementé et en outre l'Etat subventionne massivement les petites centrales hydrauliques, la technique photovoltaïque et les centrales éoliennes. Ainsi, on concurrence bien sûr les centrales hydrauliques non subventionnées. Cela nous met face à des distorsions, à des investissements déplacées et à la mise en danger de la compétitivité de la force hydraulique – l'atout principal de la Suisse en politique énergétique. A longue échéance, ce sont des développements défavorables.

Pensez-vous que ce serait avantageux de remettre cela au marché libre? N'est-ce pas sensé de promouvoir les énergies écologiques?
Je ne suis pas le pape du marché, mais si nous avions un marché et nous prenions en compte tous les coûts, notamment les prélèvements pour les gaz d'échappement nuisibles pour l'environnement, alors, à longue échéance, la force hydraulique s'imposerait avec certitude. Mais les entreprises actuelles réfléchissent la plupart du temps à courte échéance, ce qui n'était pas le cas autrefois. Les grandes installations de force hydraulique des années 50 n'auraient jamais été construites avec les critères d'aujourd'hui. En ce temps-là aussi, personne ne pouvait prévoir comment l'avenir allait se développer. Mais on avait le courage et le goût du risque pour aller de l'avant. Aujourd'hui, la situation est encore plus difficile suite aux subventions, car celles-ci font de la concurrence. Si l'on subventionne d'autres sources d'énergie, on ne peut pas laisser de côté arbitrairement une technologie renouvelable, telle la force hydraulique, qui produit plus de 10 mégawatt-heures de puissance. A mon avis, c'est insensé de subventionner selon des critères de la taille des installations.

«L'essentiel du potentiel se trouve dans les grandes installations»

Quelle pensée se cache là-derrière? Est-ce que cela vise une décentralisation?
Non. A mon avis, l'idée essentielle repose sur le fait que les petites installations ont plus de peine, puisqu'elles sont moins performantes économiquement parlant que les grandes. Ce qui n'est pas sensé. Il faudrait augmenter le volume, donc le plus possible de kilowattheures par centimes de production. Mais pour l'instant, c'est un dialogue de sourds. La proposition actuelle du DETEC, donc de la conseillère fédérale Doris Leuthard, formule toujours une limitation à 10 MW. Ce n'est valable que pour la force hydraulique, mais pas pour d'autres formes. C'est un obstacle dans la mesure où l'on souhaite profiter de la force hydraulique. Le plus grand potentiel se trouve dans les grandes installations qui sont déjà en activité. Si nous pouvions y obtenir une augmentation de l'efficience, l'argent serait mieux investi qu'avec de nombreuses petites installations qui causent finalement plus de dégâts que d'avantages. «Small is beautiful» n'est pas juste, dans le cas présent. Elles représentent des obstacles dans les courants d'eau, quelle que soit leur grandeur.

A quelles conséquences négatives concrètes a-t-on affaire avec les petites centrales électriques?
Des conséquences sur l'environnement. C'est un obstacle pour l'écoulement de l'eau. Il y a des difficultés pour le passage des poissons et des sédiments dans l'eau. C'est vrai indépendamment de la taille des installations. On ne peut l'ignorer. On tente actuellement d'y remédier par des moyens techniques, comme par exemple de construire des escaliers pour les poissons pour leur permettre de remonter la rivière. Depuis peu, on parle aussi d'améliorer la descente des poissons. Il y a deux voies possibles: selon le volume d'eau, soit par la digue, soit par les turbines, ce qui peut provoquer des dégâts, selon les circonstances.

«La population s'intéresse beaucoup à la protection de la nature et des eaux»

Il est vrai qu'il ne faut pas se lancer dans le pillage de la nature, mais …
La protection de l'environnement, et spécialement aussi celle des eaux, est fort importante pour la population. Mais il me semble bien que nous sommes en train de surcharger le bateau. Nous exigeons que tous les plans d'eau soient un lieu de délassement pour toutes sortes d'êtres vivants – et c'est ce qui nous perdra. Il serait infiniment plus raisonnable de protéger les quelques plans d'eau centraux et écologiquement de haute valeur, notamment les zones alluviales, voire de les améliorer, et en revanche d'utiliser d'autres plans d'eau de façon efficace et économique.

Existe-t-il dans notre pays encore des potentiels pour de nouveaux lacs de barrage et des murs de retenue?
Il y a bien encore quelques possibilités. Toutefois les meilleures places sont déjà occupées depuis longtemps. Nos ancêtres ont su où il fallait construire intelligemment. Les difficultés techniques et économiques augmentent. Et on tombe constamment sur des régions protégées, des lieux de villégiature ou des endroits de pêche. On estime qu'il ne reste que 10% de force hydraulique à exploiter de façon sensée. Il y a donc peu de grands projets, comme celui par exemple de *Repower* (autrefois: *Rätia Energie)* sur la Landquart près de Küblis, toutefois il s'agit là d'une centrale électrique au fil de l'eau sans bassin d'accumulation.

Les nouveaux lacs, se formant à partir du recul des glaciers, peuvent être intéressants. Selon les scientifiques, on pourrait assister dans les 50 prochaines années à l'émergence d'une centaine de nouveaux lacs dans la région alpine suisse. Ce serait d'une part une menace du fait qu'ils pourraient apparaître spontanément et provoquer des crues soudaines. Par ailleurs on pourrait les utiliser sans grands efforts pour la production de courant électrique. Il faudra y réfléchir. Il est vrai que dès qu'on aborde le sujet, les associations écologiques sont toutes prises de nervosité. Il faudrait tout de même aborder la question avec calme. Il y a des dangers potentiels, mais aussi des possibilités d'exploitation, même si ces dernières resteront relativement modestes.

«Protéger certaines régions, mais dans des limites raisonnables»

Dites-vous cela sous l'aspect de la faisabilité ou sous celui des coûts?
En Suisse, on pourrait, théoriquement, produire trois fois plus d'énergie hydraulique qu'actuellement. Mais cela reste théorique. En parlant des possibilités réelles, on se heurte toujours aux questions d'argent. Il faut toujours poser les questions quant à l'économie et à la technique environnementale. Après toutes les discussions qu'il y a eues à l'époque, plus personne en Suisse ne pense à submerger la haute vallée de la Greina. C'est inacceptable au niveau sociétal. Il y a des régions naturelles auxquelles personne ne veut toucher. Je suis tout à fait d'accord qu'on protège certaines régions, toutefois il faut rester raisonnable. De plus, l'utilisation de la force hydraulique n'est pas une affaire en soi. Il s'agit de fournir à la Suisse le courant dont elle a besoin. Ce qui fait que les nouveaux projets de centrales hydrauliques doivent être traités dans une perspective des alternatives.

La force hydraulique doit être définie «d'intérêt national»

Et dans une perspective d'auto-approvisionnement. Toute la tendance vers la création de parcs naturels ne correspond pas à l'esprit helvétique et limite massivement la liberté de la population.
En fait, nous avons déjà 20% du territoire suisse qui est protégé. Ce sont souvent des régions dans lesquelles la force hydraulique est importante. La loi ne permet pratiquement plus d'y construire. On peut le faire uniquement si le but principal de la région protégée n'est pas mis en cause. Mais en réalité tout cela est traité de façon très restrictive. Le projet actuel du Conseil fédéral y apporte un contrepoids en définissant la force hydraulique «d'intérêt national» – ce qui est indiscutablement le cas. Cela devrait permettre de créer certains développements sensés sans trop de conséquences néfastes. Néanmoins, ce point sera à coup sûr combattu par les associations écologiques.

Nous allons devoir apprendre à comparer avec soin les diverses positions.
Oui. Mais ne me comprenez pas mal. Je suis tout à fait d'accord qu'on protège l'environnement et ne sacrifie pas tout au profit immédiat.

Il est primordial que le peuple puisse décider de tout cela en votation. Il faut que ce soit une décision prise démocratiquement et de manière transparente. Nous devons savoir d'où nous vient le courant. Jusqu'à présent, seuls le Conseil fédéral et le Parlement ont pris des décisions dans ce domaine. Il faut toutefois présenter clairement ce que signifient les alternatives. Par exemple: le courant provenant de centrales à charbon d'Ukraine ou d'usines à gaz suisses sont les deux nuisibles à l'environnement. Je doute qu'avec de telles solutions les résultats soient plus écologiques.

Il existe par exemple dans l'Oberaletsch une installation qui pourrait être agrandie. C'est un projet fort intéressant, avec une prise d'eau dans des eaux sans poissons dans une gorge échappant à toute vue. Donc sans aucune conséquence sur l'environnement. On pourrait y produire de l'énergie correspondant à une trentaine d'éoliennes, c'est-à-dire 100 gigawatt-heures. Elle se trouve toutefois

Suite page 4

«La neutralité et l'armée …»
suite de la page 1

tème à part qui ne recruterait plus de citoyens venant de toutes les parties du pays, sachant ce qu'ils ont à défendre et se liant d'amitié au-delà des frontières cantonales et linguistiques.

Quelle est l'importance de l'Armée de milice pour la cohésion nationale?
La milice de volontaires aboutira tôt ou tard à une armée de métier. Les 30 000 hommes seraient toujours en «opération». Ils seraient stationnés dans les casernes. Que faire avec eux? Que feront-ils quand s'il n'y a pas d'opération? Aujourd'hui, environ 5000 à 8000 hommes sont annuellement en opération. Ils sont à l'école de recrues ou effectuent des cours de répétition, et tous les autres sont chez eux, exerçant leur métier. En cas d'armée de métier, les soldats sont toujours en «opération» et il faut savoir les occuper. C'est une situation impossible.

Le principe de milice, ne fait-il pas non plus partie intégrante de notre communauté?
S'il n'y a plus d'obligation générale de servir, il n'y a pas non plus de service du feu obligatoire. Il en va de même du service civil. Si l'obligation générale de servir est abrogée, je n'ai plus aucune obligation de m'engager dans l'Armée ou le Service civil. A présent, je peux m'engager chez les sapeurs-pompiers ou payer une taxe. Si tout est sur une base volontaire, personne ne payera plus de taxes. Naturellement, ces questions se posent tout de suite. Une grande injustice et la perte du système de milice, accomplissant tant de tâches au sein de l'Etat, en résulteraient.

Vous avez mentionné les difficultés du recrutement.
A l'étranger, on constate qu'il y a moins de gens qui s'intéressent à l'armée de métier qu'on ne l'avait espéré. On a compté 9000 volontaires par an. En réalité, ce sont 5000 dont un grand nombre d'inaptes. Ceux par exemple qui n'ont pas trouvé d'emploi et sombrent partiellement ou entièrement dans la criminalité. En partie, il s'agit de cas sociaux qui espèrent recevoir dans l'armée une rémunération régulière. Ce sera la catastrophe pour une milice de volontaires, ce serait une perte totale pour l'Armée …

… et avec ça une perte de sécurité.
Oui, chez nous l'obligation générale de servir est inscrite dans la Constitution et réglementée par la loi. Cette initiative pour l'abrogation de l'armée de milice demande la suppression des passages respectifs de la Constitution et de la loi. Dans d'autres pays on n'a que suspendu le service militaire obligatoire, cela veut dire qu'il peut être réintroduit au niveau du parlement ou du gouvernement. Si, chez nous, le service militaire obligatoire est abrogé par référendum et supprimé dans la Constitution, une réintroduction sera plus difficile.

Qui, d'une milice de volontaires, s'enrôlera en cas d'urgence? S'il s'agit d'une confrontation politique et militaire, qui se portera volontaire pour se lancer dans la bataille? Entre nous soit dit, personne, pas un seul. Nous ne pouvons nous permettre une armée engloutissant 3 milliards de coûts salariaux sans garantir la sécurité du pays et de la population, c'est pourquoi il faut absolument rejeter l'initiative.

Ne court-on pas aussi le risque que la milice de volontaires soit occupée par des engagements à l'étranger? Une partie de la gauche s'active sur ce point-là.
C'est un aspect important. Si l'on ne sait pas que faire des soldats, on pourrait leur donner une telle occupation. Alors surgissent les idées les plus impossibles telles que davantage d'engagements à l'étranger. Cela provoquerait des débats sans fin au sein du parlement. Nous disposons déjà de nos engagements à l'étranger, cela suffit. Nous ne pouvons envoyer des soldats à l'étranger seulement parce que nous les avons dans l'armée sans savoir comment les occuper. La pression de la part de l'OTAN et de l'UE, pour mettre à disposition davantage de soldats pour des engagements à l'étranger, augmenterait.

Cela va à l'encontre de notre neutralité, et de notre conviction fondamentale qu'une armée doit servir à la défense du pays et non pas à mener des guerres n'importe où dans le monde au service d'intérêts étrangers.

Monsieur le Conseiller national, merci beaucoup de cet entretien. •

Comment poursuivre notre politique énergétique?

C'est au souverain d'en décider

par Marianne Wüthrich, docteur en droit

L'interview de *Roger Pfammatter,* expert connaisseur en énergie hydraulique – une forme d'énergie primordiale en Suisse – montre que les Suisses, dans leur grande majorité, sont habitués à délibérer avec soin et un sérieux exemplaire sur les questions politiques actuelles avant de prendre des décisions. Roger Pfammatter, représentant de l'économie hydraulique, s'exprime avant tout en tant que citoyen suisse qui, tout comme ses concitoyens, se soucie de l'avenir de notre approvisionnement en énergie. Il ressort clairement de chacune de ses phrases qu'en Suisse, dans la démocratie directe, nous citoyens sommes responsables de l'avenir de notre pays, et nous en sommes conscients. Si quelqu'un se plaint de «ceux de là-haut, à Berne», ce qui peut arriver aussi chez nous, nous lui dirons qu'il ferait mieux de profiter activement de ses droits politiques et de contribuer au maintien de notre démocratie vivace. Nous ne pouvons faire endosser notre responsabilité à «ceux de là-haut», il faut nous-mêmes la prendre.

Il revient au souverain de décider des questions existentielles

La gestion durable du secteur vital de l'énergie est une des tâches existentielles qui incombe au souverain suisse du XXI[e] siècle.

Nous, les générations actives, devons relever le défi. Quelles dispositions faut-il prendre dans les années et décennies à venir pour que nos enfants et petits-enfants disposent encore de lumière dans leurs appartements et de transports publics et privés qui fonctionnent? Comment garantir la plus grande autosuffisance énergétique possible et comment nous procurer les suppléments nécessaires de l'étranger? Quelles sources énergétiques voulons-nous promouvoir par des mesures dirigistes telles que des subventions, et sur lesquelles l'Etat devrait-il percevoir au contraire des taxes prohibitives? Y a-t-il des sources d'énergie auxquelles nous voulons complètement renoncer pour les décennies à venir et comment les remplacer? Comment résoudre le problème de l'offre et de la demande qui, par nature, divergent par moments? Quelles sont les mesures à prendre en vue de davantage d'efficacité énergétique et de véritables économies d'énergie?

Voilà donc une énumération provisoire, dressée par une citoyenne qui n'est pas une experte dans le domaine de l'énergie, mais qui fait ce que chaque citoyen suisse doit faire devant une décision politique: s'informer et se familiariser avec le sujet par ses lectures. Outre l'interview avec Roger Pfammatter, j'ai consulté quelques documents actuels concernant la politique énergétique suisse: le projet de loi sur l'énergie que le Conseil fédéral a mis, le 28 septembre 2012, en consultation, ainsi que les réflexions sur les différentes initiatives populaires fédérales, actuellement prévues ou déjà lancées. Bien entendu, je suis en train de me documenter sur le sujet et donc ouverte à prendre en considération beaucoup d'autres faits et prises de position.

Or réfléchir sur les questions de grande portée, se procurer les informations objectives là-dessus, les discuter avec beaucoup d'autres, comparer avec soin les avantages et les inconvénients et se forger une opinion avant de décider aux urnes, voilà ce que signifie la démocratie directe. En démocratie, il appartient obligatoirement à une véritable éducation à la citoyenneté d'apprendre non seulement à peser ses prédilections et ses aversions personnelles, mais aussi à prendre en considération le tout, le bien commun.

Des décisions hâtives mal placées

Si l'on considère qu'en Suisse c'est le peuple et les cantons qui détiennent le pouvoir suprême de décision, la manière d'agir du Conseil fédéral et du Parlement est déconcertante.

Jusqu'à présent, au lieu de présenter tous les faits à l'examen des citoyens pour préparer sérieusement la décision du peuple et des cantons, la conseillère fédérale Doris Leuthard, directrice du DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) et le Parlement s'en sont tirés avec des décisions mal fondées et l'assertion, étonnamment hâtive face à la complexité de la matière, d' un «tournant énergétique», tout cela sans consultation préalable du peuple. Après la catastrophe de Fukushima du mois de mars 2011, le Conseil fédéral a «décidé» à la va-vite la sortie suisse de l'énergie nucléaire. Le 25 mai 2011, Doris Leuthard s'est présentée devant les médias, mettant en avant une soi-disant «stratégie énergétique», présentation qui fut commentée par le quotidien «Tagesanzeiger» dans les termes que voilà: «Dans une séance close de quatre heures, le Conseil fédéral a étudié à fond le dossier nucléaire. Selon les paroles de la conseillère fédérale Doris Leuthard, il s'est agi d'un débat sérieux et approfondi» («Tagesanzeiger» du 25/5/11). La stratégie présentée correspond en effet à cette manière de procéder: quelques formules toutes faites, sans caractère obligatoire, mais sauvons-nous avant tout du nucléaire! Le seul projet concret de la directrice du DETEC: pour remplacer les centrales nucléaires vouées à la désaffectation, elle annonça la construction d'installations de couplage chaleur-force et de centrales à gaz à cycle combiné, bien que celles-ci fassent augmenter la dépendance d'importations de gaz naturel de la Suisse et les émissions de CO_2. En avril 2012, la conseillère fédérale parlait déjà de cinq à six grandes centrales à gaz (NZZ-online du 15/4/12).

Chère concitoyenne, cher concitoyen, qu'en pensez-vous? Si le conseil fédéral se croit capable de faire apparaître comme par magie une nouvelle stratégie énergétique pour notre pays en quatre heures – ne vaudrait-il pas mieux que nous les citoyens prenions le dossier en main? Il nous faudra, il est vrai, pour nous donner les bases et pour mener «un débat sérieux et approfondi» considérablement plus de temps que quatre heures, mais cela nous rendra capables de décider de façon responsable.

Seconde décision hâtive: Le 8 juin 2011 – seulement deux semaines après le tour de passe-passe du Conseil fédéral – la majorité du Conseil national se prononça contre la construction de nouvelles centrales nucléaires, le Conseil des Etats suivit son exemple le 28 septembre. Et ceci bien que la directrice du DETEC ait avoué ne pas savoir comment continuer en approvisionnement énergétique, voulant fournir les faits après coup au bout d'un an. Elle attisa par contre de vives émotions en disant: «Ayez le courage de prendre cette décision fondamentale, ayez la volonté politique de donner ce mandat! Si vous suivez les propositions du Conseil fédéral, au bout d'un an environ, après avoir approfondi ces scénarios avec beaucoup d'acteurs, nous aurons mis sur pied un projet digne d'être mis en consultation. Au bout d'un an, vous aurez tous les détails dont vous ne disposez pas encore à présent» (*procès-verbal du Conseil national* du 8/6/11).

Or, notre Parlement n'est guère un «atelier du futur» – les citoyens lui ont donné le mandat de prendre les décisions fondamentales en connaissance de cause sur la base de faits sérieusement vérifiés, et non pas en raison de vagues émotions!

Des experts suisses sont demandés, et non pas des institutions soumises à la tutelle de l'UE telles que l'AIE.[1]

Pour arriver à une prise en compte complète de la politique énergétique future, nous les citoyens avons besoin d'experts tels que Roger Pfammatter.

Mettons seulement deux aspects fondamentaux de l'interview en évidence:

L'expert en énergie hydraulique nous rend attentif à l'importance de l'énergie renouvelable principale qui nous est offerte par les Alpes suisses: l'énergie hydraulique. Il est étonnant de constater que, par exemple, dans les informations diffusées par «swissinfo.ch» (infos en ligne de Radio et Télévision suisse) et dans celles des organisations de protection de l'environnement de tout genre, l'énergie hydraulique est la plupart du temps laissée de côté. Ainsi par exemple dans le commentaire de «swissinfo» du 15 novembre 2012: «Les milliers de nouvelles centrales solaires, éoliennes et géothermiques nécessaires partout dans notre pays changeront l'image du paysage suisse.» Roger Pfammatter critique que le projet de loi fédéral sur l'énergie mis en consultation ne veuille subventionner que les petites centrales hydroélectriques ne dépassant pas les 10 MW (article 18, alinéa 1). Pfammatter dénonce à juste titre cette discrimination de l'énergie hydraulique purement arbitraire, alors que cette forme d'énergie est absolument indispensable à notre approvisionnement en électricité.

En outre, Pfammatter nous avertit qu'il n'est pas possible de démanteler toutes les centrales nucléaires tout en couvrant la moitié de la Suisse de parcs naturels et d'autres réserves naturelles, où la construction de nouvelles installations destinées à utiliser les énergies renouvelables est exclue. Selon l'expert, aujourd'hui déjà, 20 % de la superficie suisse sont des zones protégées dont la loi exclut pratiquement toute nouvelle construction. Même si le projet de loi du Conseil fédéral déclare les installations destinées à utiliser les énergies renouvelables «d'intérêt national», prévalant selon le cas sur les dispositions légales relatives à la protection de la nature et du paysage (art. 14), selon Pfammatter cet article-là sera «sûrement combattu» par les associations de la protection de l'environnement.

Nous exigeons de Doris Leuthard et du DETEC d'impliquer les experts suisses comme Roger Pfammatter dans le débat public, des experts ayant en vue le bien de notre pays, afin que la formation de l'opinion populaire soit basée sur toute la diversité des informations disponibles.

En même temps, nous refusons catégoriquement que le DETEC fasse examiner la politique énergétique suisse par l'AIE qui n'a aucune légitimité en la matière. Le 3 juillet 2012, l'AIE a communiqué à la conseillère fédérale Doris Leuthard ce que nous avons à faire – comment en arrivons-nous à tolérer ça? Ces «conseils» culminent dans les propos suivants: «Pour un approvisionnement en énergie compétitif et sûr, l'intégration au marché énergétique européen ainsi qu'un rapprochement vers la politique de l'UE dans les domaines de l'énergie et de l'environnement sont avantageux. Les prix de l'électricité jusqu'alors réglementés, poursuit l'AIE (modèle des coûts génériques), sont à abandonner au profit d'un modèle de prix orientés sur le marché.» Quels intérêts représente l'AIE? Sûrement pas les nôtres. Le moment de cette prise de position donne à penser – à peu près trois mois avant que le projet de loi soit mis en consultation auprès de nous, citoyens suisses.

Le «tournant énergétique» exige une modification de la Constitution

Dans un commentaire diffusé par la Télévision suisse, le 12 septembre 2012, Doris Leuthard se montre persuadée que la population suisse devrait approuver et partager sa stratégie énergétique: «La bonne volonté des gens est là, de renoncer à la construction de nouvelles centrales nucléaires», affirme la directrice du DETEC.

Dans le projet de loi sur l'énergie, on ne trouve bien entendu pas un seul mot à propos de l'énergie nucléaire, alors que la construction de centrales thermiques à combustibles fossiles (art. 6) est par contre explicitement prévue. Selon cet article, avant de passer à la construction d'une telle centrale, il faut «examiner si cela est nécessaire» – ce qui sera sûrement le cas si nous ne disposons plus de centrales nucléaires. Pas un mot sur le fait que les centrales à gaz sont extrêmement nocives pour l'environnement et qu'elles renforceraient notre dépendance de l'étranger.

Il va de soi qu'avec ce projet de loi, la Confédération veut amplifier, une fois de plus, ses compétences au détriment des cantons (art. 5 et 6). Cet aspect, et d'autres aspects pas moins importants, mériteraient une analyse à part qui dépasse le cadre du présent article, mais qui seront examinés de plus près lors d'une autre occasion.

En principe, dans une démocratie directe telle qu'elle existe en Suisse, il est très facile de connaître la volonté du peuple: On passe à une votation populaire, et l'on soumet au souverain la question de savoir comment il envisage de garantir, à l'avenir, l'approvisionnement énergétique de la Suisse. Après cela, notre conseillère fédérale n'a plus besoin de jouer à deviner ce que le peuple suisse est disposé à faire, et s'il soutient la stratégie énergétique de Madame Leuthard.

Or, tout cela, le Conseil fédéral ne peut pas le liquider avec la présentation d'un seul projet de loi, contre lequel nous citoyens devrions de toute façon saisir le référendum facultatif, puisqu'une votation populaire sur la dite loi permettrait d'exclure la voix des cantons. Un réaménagement aussi radical de notre politique énergétique nécessiterait de toute évidence un amendement de la Constitution (par exemple à cause des interventions massives dans le domaine de la garantie de la propriété, ou en raison de la direction centrale, qui serait prise au moyen d'indemnités et de taxes).

Cette manière d'agir du Conseil fédéral se trouve en contradiction avec notre démocratie directe et avec les droits politiques garantis, à nous citoyens, par la Constitution. Nous exigeons du Conseil fédéral une votation constitutionnelle obligatoire, après que les faits auront été entièrement présentés et amplement discutés. Nous réclamons une politique énergétique autonome, qui prenne en compte des experts de la qualité de Roger Pfammatter, auquel l'approvisionnement énergétique des générations futures tient à cœur, et cela sans aucune influence des centres de décisions politiques de l'OCDE tels que l'AIE, qui ont ouvertement la mission d'intégrer la Suisse dans l'UE.

[1] L'*Agence internationale de l'énergie* (AIE) est une sous-organisation de l'OCDE, donc un centre de décisions politiques sans légitimité dans le domaine de l'énergie, fondé en 1973 (crise pétrolière)

Fracturation hydraulique dans la région du lac de Constance: Résistance au Parlement suisse

Le conseiller national *Lukas Reimann* s'oppose contre les projets d'entreprises britanniques qui visent à se livrer à la prospection de gaz de schiste dans les profondeurs des couches rocheuses au nord du lac de Constance. Il a déposé une question respective au Conseil national et demande au Conseil fédéral de réagir avec véhémence contre ce projet de fracturation hydraulique dans la région du lac de Constance. Ce type de forage nécessite l'emploi de nombreux produits chimiques.

Lukas Reimann a déclaré: *«Etant donné que le lac de Constance constitue le réservoir d'eau douce de plus de 4 millions de personnes, il est donc d'une importance cruciale pour la région. Ce projet comporte un risque trop élevé pour l'environnement, la sécurité et le tourisme. C'est important pour toute la Suisse. J'attends du Conseil fédéral qu'il s'engage résolument à contrer ces plans controversés et défende également les intérêts suisses vis-à-vis de l'Allemagne.»*

Le Parlement européen, a approuvé le 5 décembre 2012 par une large majorité une motion de la commission de l'environnement au sujet de la soi-disant fracturation hydraulique. Dans ce document, les députés ont demandé, entre autres, d'interdire cette méthode d'extraction de gaz, à l'avenir, dans les zones de protection des eaux potables. Selon Lukas Reimann, la Suisse devrait mettre en place un moratoire et rechercher le dialogue avec le Bade-Wurtemberg. Si les réponses du Conseil fédéral ne sont pas satisfaisantes, d'autres interventions au niveau parlementaire seront absolument nécessaires, selon Lukas Reimann. Il s'agit d'un sujet à caractère brûlant représentant une menace importante pour l'eau potable de quatre millions de personnes et pour l'avenir de toute la région du lac de Constance. •

Source: *www.lukas-reimann.ch*
(Traduction *Horizons et débats*)

«L'énergie – une question …»
suite de la page 2

dans un paysage sous protection et les associations de protection de l'environnement montent aux barricades dès qu'on ose seulement évoquer cette idée, car elles craignent toujours un précédent. On devrait pouvoir trouver une solution démocratique dans chaque cas spécifique, si l'on souhaite avancer. Mais ce qui manque, ce sont les arguments objectifs – il faudrait plus d'objectivité et moins de fondamentalisme idéologique.

«Tout le monde est conscient de l'importance de la protection de l'environnement»

Comment pourrait-on rendre la discussion plus objective?
C'est ce que je veux, j'essaie de la rendre plus objective. Mais aujourd'hui, les protecteurs de l'environnement sont de grandes organisations influentes qui ont un grand impact au niveau des médias et qui – disons-le ainsi – ne communiquent pas toujours très soigneusement et souvent de manière très émotionnelle. *Pro Natura* a plus de 100 000 membres, c'est une vraie force, aussi au niveau financier. Je pense que c'est légitime de défendre cette opinion, mais en face, il n'y a plus personne qui défend une «position d'exploitation» aussi extrême. Pendant les années 80, la situation était encore toute différente concernant les questions environnementales. Aujourd'hui, tout le monde est conscient de l'importance de la protection de la nature et voilà pourquoi nous sommes tous en faveur de la protection environnementale. La seule question qui reste est: jusqu'où aller?

De quoi s'agit-il alors actuellement? Sommes-nous tous trop influencés par l'air du temps?
Nos lois sur l'environnement sont vraiment très sévères. Tout est un peu exagéré. Nous allons trop loin. La conscience des gens, quant à la protection de l'environnement, est actuellement bien développée et les lois y sont adaptées, ainsi les positions extrêmes n'ont plus de justification. Aujourd'hui, chaque nouveau projet doit présenter une étude d'impact sur l'environnement de plus de mille pages. J'admire tous ceux qui projettent, sous de telles circonstances, une nouvelle centrale hydro-électrique et qui veulent la réaliser. On ne peut pas s'imaginer tout ce qu'il faut démontrer.

«Personne ne veut les lignes électriques devant sa maison»

Il faut aussi penser à la rentabilité. Déjà la planification exige d'énormes sommes d'argent …
… même si, à la fin, on ne peut pas réaliser le projet. S'y ajoutent encore toutes les objections des organisations, aussi petites ou locales soient-elles. Cela freine un tel projet encore davantage. Puis le tout passe devant le tribunal et à la fin un petit nombre de personnes peut torpiller des projets d'importance nationale ou les entraver pendant des années. C'est pareil pour le réseau électrique. Il est évident qu'il nous faut de nouvelles lignes électriques plus résistantes – mais personne ne veut ces lignes devant sa maison, et voilà qu'on torpille ces projets aussi longtemps que possible.

On semble être dans une impasse, si l'on désire avoir du courant propre mais sans donner quoi que ce soit en contrepartie.
Oui, cela me semble très important. Nous cherchons des alternatives à l'énergie nucléaire et voulons sécuriser notre approvisionnement en courant électrique – d'ailleurs l'élément-clé pour une alimentation énergétique durable.

Qu'est-ce qu'on accepte le mieux?
J'espère que c'est la force hydraulique, mais là, le potentiel n'est plus très élevé. Outre cela, il y a la technique photovoltaïque, on obtient de l'argent et sur les toits cela ne dérange que les protecteurs des monuments historiques. Les éoliennes n'ont guère de potentiel en Suisse et elles sont mal acceptées.

«Nous avons besoin d'un nouveau consensus au niveau de la société»

Quel est l'état du débat sur la photovoltaïque?
Actuellement, ces installations viennent souvent de Chine, surtout parce qu'elles sont moins chères. Cela a aussi des conséquences sur le bilan environnemental, quand on importe les installations de n'importe où. Nous avons certainement besoin de la photovoltaïque pour remplir la lacune énergétique future. Mais, cela ne suffira pas. De plus, ces installations ne produisent de l'énergie qu'en temps de soleil – et ce n'est pas toujours dans les moments où l'on en a besoin. J'ai d'ailleurs moi-même une installation sur le toit et je suis heureux de ne pas en être exclusivement dépendant, spécialement en hiver. Nous avons besoin d'un mix de différentes sources d'énergie et pour y parvenir, il nous faut un nouveau consensus au niveau de la société qui manque encore.

Mais pour qu'on y arrive, nous avons justement besoin de ce que vous avez mentionné au début. Le citoyen doit connaître la réelle situation énergétique et savoir en détail de quoi il s'agit.
Oui, c'est ça. La discussion n'est pas honnête. Nous devons pouvoir débattre du sujet pour savoir quel courant nous voulons et à quel prix.

Dans ce contexte, je me pose la question de savoir si la sortie rapide est un processus honnête et réfléchi. Nous devons trouver des solutions rapides et nous ne pouvons pas réfléchir tranquillement aux diverses possibilités et aux coûts qu'elles engendront.
Probablement, on a espéré qu'on trouverait plus rapidement des solutions ainsi. Mais je me demande aussi, s'il était judicieux de procéder de cette manière, ou si nous aurons à la fin du courant produit dans des centrales à charbon et à gaz …

… ou dans les centrales nucléaires françaises qui ont en partie 70 ans. Là, quelque chose cloche dans l'argumentation.
On voit cela aussi dans les débats concernant le Lac de Grimsel. C'est la pierre de touche pour la stratégie d'énergie et ce cas va probablement être traité devant le Tribunal fédéral. Par le rehaussement du niveau du lac, la réserve naturelle n'est en rien affectée. Le périmètre dans l'inventaire fédéral – c'est un site marécageux – se trouve à 27 mètres au-dessus du lac. Le niveau du lac n'augmentera que de 23 mètres. Cela signifie que ce n'est en fait pas un problème. Mais, que lit-on dans nos médias? «Site marécageux submergé». Apparemment, nos médias ne peuvent vivre sans exagération, sans scandale.

Il y aura une décision juridique, cependant, l'information donnée par certains médias n'est pas sincère. Cela ne facilite pas la tâche de vouloir rester objectif.

Profiter également du potentiel d'économies

Quelles sont les alternatives que nous avons, outre la force hydraulique?
Ce n'est pas mon domaine spécifique, mais en tant que citoyen, j'ai bien mon point de vue à ce sujet. Je vois un gaspillage de courant à beaucoup d'endroits et je suis convaincu que le potentiel d'économies est encore énorme. Nous pouvons utiliser l'énergie, le courant, plus efficacement. Depuis des années, la consommation de courant augmente. Cela ne peut pas continuer ainsi.

Où voyez-vous concrètement un potentiel d'économies?
Pensez aux étiquettes énergétiques qu'on a introduites il y a 15 ans. Si j'achète un nouveau réfrigérateur, je sais tout de suite la quantité de courant dont il a besoin et je peux ainsi me décider à prendre celui qui a besoin de moins de courant, mais qui coûte un peu plus. Dans l'industrie aussi, il y a un potentiel d'économies. Mais, cela ne suffira jamais à remplacer les 40% de courant nucléaire. Ce n'est pas peu, même si avec 56% nous produisons beaucoup d'énergie hydraulique. Dans les années 70, nous en produisions 100%.

Est-ce dû à la hausse du besoin en énergie?
Pas uniquement. Avec l'apparition de l'énergie nucléaire, on n'a plus favorisé le développement de la force hydraulique. Il y a bien sûr de plus en plus de gens qui ont besoin de courant et qui consomment aussi plus de courant en raison de leurs nombreux appareils. En outre, il y a les transports publics, toujours davantage, toujours plus rapide. Cela nécessite énormément de courant. On l'oublie volontiers. On a surtout besoin d'énormément de puissance qu'on ne peut produire qu'avec de grandes centrales. Avec la technique photovoltaïque, on ne peut pas faire marcher de chemins de fer ou uniquement quand le soleil est au zenith.

Revenons aux alternatives.
Alors, économiser est un aspect. Nous avons besoin d'un mix de différentes sources de courants. Nous ne sommes pas un pays à vent, certes, nous avons des éoliennes ci et là, mais elles tournent pendant 1000 sur les 8760 heures de l'année. On ne peut pas comparer cela à une centrale électrique au fil de l'eau. Les éoliennes produisent du courant à 3 heures du matin quand personne n'en a besoin. Alors il faut pouvoir stocker l'énergie. Là, les centrales électriques de pompage-turbinage valent de l'or.

«Les centrales électriques de pompage-turbinage resteront encore pour longtemps la possibilité la plus efficace pour stocker l'énergie»

Dans ce cas, il faudrait favoriser l'agrandissement des bassins d'accumulation, car c'est la seule possibilité de stocker l'énergie à grande échelle.
Actuellement, c'est certainement la variante la plus efficace, mais il va de soi que la recherche continue. On fait des essais avec des piles, avec des entrepôts d'hydrogène etc. On a cependant des problèmes avec les dimensions et surtout avec la durée d'accumulation. La plupart de ces technologies ne conviennent que pour quelques heures. Les centrales électriques de pompage-turbinage resteront encore pour longtemps la possibilité la plus efficace pour stocker l'énergie. Il faudrait continuer à les développer. Il y a trois grands projets. Comme presque tout est souterrain, l'impact sur l'environnement de ces projets est presque nul.

Après tout ce que vous avez dit jusque-là, il semble que l'énergie hydraulique représente en fait, la seule forme sensée et efficace à grande échelle de production d'énergie et qu'il faudrait absolument continuer à la développer.
En effet, l'énergie hydraulique est certainement l'atout le plus important de la Suisse dans le domaine de la politique énergétique. Mais comme mentionné plus haut: nous n'avons que très peu de marge de manœuvre. Il est surtout important de prendre soin à ce qui existe déjà. L'énergie hydraulique est fréquemment perçue comme donnée. Cela m'énerve aussi qu'on parle souvent d'énergie renouvelable en oubliant de mentionner l'énergie hydraulique. Pourtant, l'énergie hydraulique est l'énergie renouvelable la plus importante. Même les départements et les conseillers fédéraux commettent cette faute, ce n'est pas très professionnel.

«L'eau n'est pas consommée, on se sert uniquement de son énergie»

Dans un certain sens, la centrale hydraulique est une installation de recyclage. L'eau que l'on recueille en bas peut être pompée dans un bassin d'accumulation situé en hauteur et réutilisée pour une nouvelle production d'énergie.
Oui, dans un certain sens, dans la nature, c'est le soleil qui figure comme pompe. Il anime la circulation de l'eau à travers l'évaporation et la pluie. L'énergie hydraulique est ainsi aussi de l'énergie solaire. L'eau n'y est pas consommée, mais on utilise uniquement son énergie. Dans ce contexte, il y a encore plusieurs questions auxquelles il faut encore trouver des réponses, par exemple la question des débits résiduels …

… pour que les poissons aient encore suffisamment d'eau …
… exactement, la loi de protection des eaux est en vigueur depuis 1991. Les centrales électriques existantes doivent être rénovées jusqu'à un certain degré. Mais ce qui est surtout important, c'est l'attribution de nouvelles concessions qui doit avoir lieu au cours des prochaines années. Alors, les centrales électriques devront laisser passer beaucoup plus d'eau inutilisée. Là, ce sont des pertes de production qui menacent, car il y aura moins d'eau à disposition pour produire de l'énergie. On a calculé que cela reviendrait à une perte de 5 à 10% de la production actuelle de force hydraulique.

En tant que profane cela me paraît beaucoup.
Pas seulement pour le profane. En Suisse, nous produisons environ 36 térawatt-heures d'énergie hydraulique. Cela signifie que ce sont environ 5% du total de la quantité de courant en Suisse, pour la force hydraulique cela représente une perte de presque 10%. C'est le Parlement fédéral qui a décidé cela à l'époque.

«Prendre soin de ce qui existe et le consolider»

Ne devrait-on pas relancer le débat? En 1991, la question de l'énergie était traitée de manière toute différente …
Oui, certainement. Cette question a toujours été reportée. Longtemps, on n'a rien entrepris. Jusqu'en 2012, les cantons doivent aménager au niveau minimal les installations existantes. Les cantons y travaillent d'arrache-pied. C'est-à-dire que là aussi, il y aura des pertes de courant électrique.

Il est urgent de reconsidérer tout cela.
Je pense aussi, bien qu'on ne puisse pas se débarrasser de ces dispositions. Quand on interroge le peuple, la majorité soutient les poissons, c'est notre expérience.

C'est compliqué et normalement personne ne s'y intéresse, tant qu'il y a suffisamment de courant à disposition. Moi, je plaide pour se concentrer sur l'assainissement des quelques plans d'eau réellement précieux et autrement d'éviter autant que possible les pertes de production aux autres endroits. D'où nous procurerons-nous le courant? Comment sera-t-il produit? Avant d'approfondir ce sujet, nous devons absolument prendre soin de ce qui existe et le consolider autant que possible. Cela serait déjà une excellente contribution.

Nous vous remercions beaucoup de cette interview. •

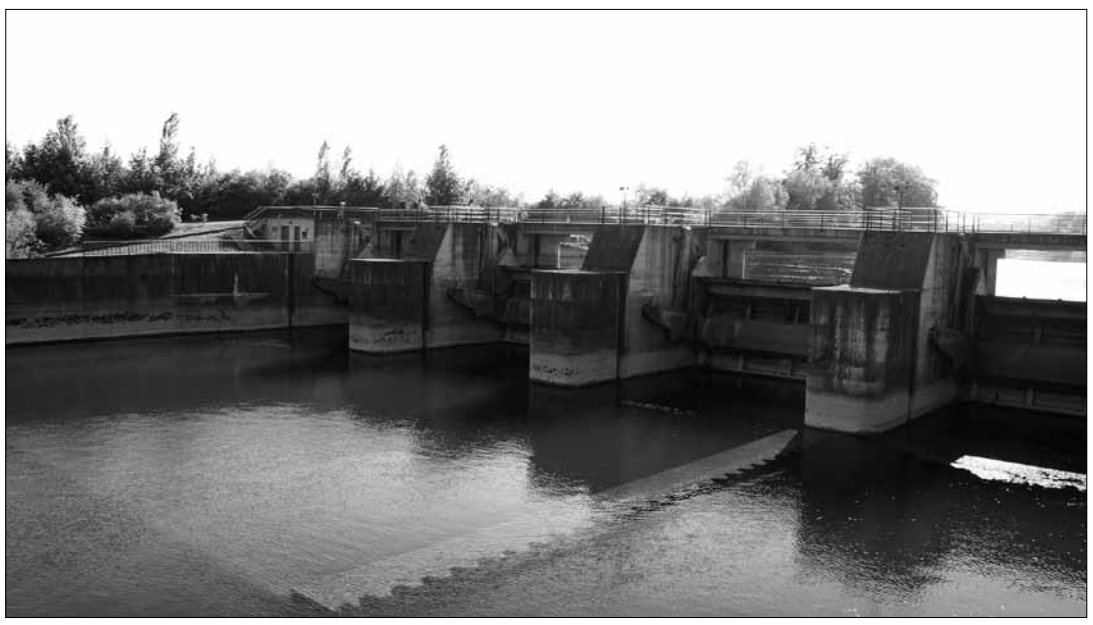

Centrale au fil de l'eau sur l'Aar. (photo thk)

Il est nécessaire de réévaluer les engagements à l'étranger

Des membres de l'armée suisse, engagés pour l'ONU dans l'est de la République démocratique du Congo, ont été brutalement agressés par des Tutsis

par Beni Gafner

La brutale agression dont furent victimes deux soldats suisses dans l'est de la République démocratique du Congo, le 13 novembre, ne peut être passée sous silence dans le cadre de la politique de sécurité suisse. Elle ne peut pas non plus être simplement considérée comme «risque personnel» que les «soldats volontaires en service à l'étranger» doivent assumer, comme l'a exprimé un porte-parole de l'armée à des journalistes qui l'interrogeaient.

Ce mardi soir-là, les deux Suisses furent attaqués dans leur maison à Goma par quatre combattants congolais en uniformes, ivres et sous l'influence de drogues. Les rebelles ont appuyé leurs révolvers sur la tempe des deux soldats non armés et les ont menacés de mort. Les deux hommes ont dû se mettre à terre et ont été gravement frappés. Par chance, ils n'ont pas été blessés, mais ont dû organiser eux-mêmes leur évacuation à Kinshasa, la capitale, deux jours plus tard. Les deux soldats sont engagés en Afrique centrale sous le commandement de l'ONU et avaient pour mission de détruire des munitions encore quelques jours avant l'attaque. Ils furent surpris par l'avancée rapide de la «Milice M23», un mouvement de rebelles tutsis au succès croissant. En Suisse, ces deux soldats agressés font partie de la *Sécurité militaire* (Séc mil), qui est issue de l'ancien Corps des gardes-fortifications et de la police militaire. Ils sont spécialisés dans le déminage. A l'étranger, ces spécialistes forment des indigènes sur les anciens champs de bataille, afin qu'ils puissent eux-mêmes localiser et ensuite éliminer les mines. Ces deux soldats suisses ont donc failli perdre leur vie lors d'un engagement humanitaire, donc un travail bien intentionné. Ce qui est inquiétant, c'est que les responsables de l'armée suisse ont tenté d'étouffer l'affaire. La publication de l'événement par le journal «Basler Zeitung» dans ses détails a obligé le porte-parole de la section *Swissint* à reconnaître qu'il n'était pas prévu de rendre l'affaire publique. Il a tenté de justifier, envers l'agence d'information *ats,* ce fait en prétextant des nécessités de sécurité. C'est un prétexte, car les deux soldats suisses de l'ONU n'ont rien à craindre de la part des rebelles au cas d'une publication de cet incident. Il faut chercher ailleurs les raisons de ce manque de communication dans cette affaire: les partisans des engagements à l'étranger craignent que de telles informations engagent de nouvelles négociations sur ce thème au niveau de la politique intérieure. C'est ce qu'on voulait éviter en passant cette attaque sous silence.

Comme cela n'a pas réussi, nos politiciens devraient être alarmés: il est intolérable que personne en Suisse n'ait su au début, qu'il y avait encore quelques soldats suisses oubliés dans la guerre du Congo, occupés à des tâches humanitaires. Ce n'est pas une façon de traiter les membres de l'armée, dont on attend un engagement sérieux et la volonté de le mener à bien. Il est indispensable de réévaluer fondamentalement la question des engagements à l'étranger.

En effet: la situation a fortement changé depuis les années quatre-vingt-dix, quand ces engagements ont été mis en place. Quelques exemples: non seulement l'UE, mais aussi les Etats-Unis se trouvent pris dans une crise de surendettement. Les engagements militaires humanitaires en Afrique ou ailleurs ne sont plus prioritaires.

Il n'est plus question d'une défense commune de l'UE, telle qu'elle avait été envisagée. Les nouvelles puissances, la Russie et la Chine, se lancent dans un réarmement massif. La mise en place de la démocratie et de l'Etat de droit par des moyens militaires en Irak, en Libye et en Afghanistan a échoué. Les Etats-Unis en ont tiré les conséquences et ont dressé une nouvelle doctrine militaire – avec des conséquences étendues pour une OTAN de plus en plus frappée d'incapacité. L'«interventionnisme humanitaire», doctrine sur laquelle s'appuyait l'ONU (souvent avec l'OTAN comme organe exécutif), est mort. Des esprits bureaucratiques, également en Suisse, tentent de lui prolonger la vie. Mais il est privé de toute puissance. L'interventionnisme de l'Occident n'a pas atteint son but. Les Etats-Unis avaient promis d'apporter la démocratie et l'économie de marché dans le monde entier – c'est un échec patent. Et l'ONU elle-même, dans les conflits comme ils ont lieu en Syrie ou au Congo, s'avère être sans pouvoir militaire, bloquée et incapable de diriger ou d'intervenir.

Quelle responsabilité internationale la Suisse veut-elle prendre au vu de cet état des faits? Un engagement militaire ponctuel quelque part dans le monde est-il le bon moyen? Dans la discussion urgente pour réévaluer de manière sensée la situation, il ne s'agit pas de savoir qui avait raison dans le débat sur les engagements à l'étranger de l'armée il y a 20 ans. Il s'agit d'avoir raison, aujourd'hui. •

beni.gafner@baz.ch

Source: © *Basler Zeitung* du 25/11/12
(Traduction *Horizons et débats)*

Il s'agit de la démocratie directe

Remarque au sujet de la proposition refusée d'une juridiction constitutionnelle au niveau fédéral

mw. La majorité des parlementaires fédéraux ont montré qu'ils sont solides par rapport à l'évaluation des droits du peuple dans le modèle suisse. Après que, le 5 juin 2012, le Conseil des Etats ait refusé nettement un Tribunal constitutionnel pour la révision des lois fédérales (cf. Horizons et débats n° 50/2012), le Conseil national a suivi, le 3 décembre, cette décision tout aussi clairement (101 non/68 oui). La base de la démocratie va donc perdurer: le souverain est le pouvoir suprême – aucune commission de juges n'a la compétence d'intervenir dans le droit de décision du peuple suisse. Si la Suisse veut ou non la juridiction constitutionnelle au niveau fédéral, n'est pas une question d'une meilleure protection des droits de l'homme, comme l'avaient prétendu quelques parlementaires. Comme chacun le sait, les droits de l'homme sont déjà aujourd'hui bien protégés en Suisse. Il s'agit plutôt d'une question d'ordre politique: quel doit être dans notre pays l'autorité politique suprême?

Comme nos lecteurs s'intéressent beaucoup à la démocratie directe, nous voulons leur faire connaître à posteriori les arguments d'un parlementaire. Le conseiller national Ruedi Lustenberger expose de manière bien compréhensible la signification de la politique étatique de cette décision au Conseil national et au Conseil des Etats.

Non à la juridiction constitutionnelle

Ruedi Lustenberger, conseiller national (photo thk)

Dans des intervalles réguliers, l'exigence d'instituer une juridiction constitutionnelle au niveau fédéral se fait retentir au sein du Parlement fédéral. C'est ce qui se passe aussi dans l'actuelle session d'hiver. Il s'agit de la question de savoir si le Tribunal fédéral pourrait examiner certains articles de la législation fédérale en ce qui concerne leur constitutionnalité.

Je vais brièvement résumer les arguments qui parlent contre l'introduction d'une juridiction constitutionnelle en Suisse:

- Aujourd'hui déjà, le droit international impératif est prioritaire lorsqu'il s'agit d'examiner devant cet arrière-plan la législation fédérale. Ainsi, il est garanti que le législateur et le souverain ne sont pas libres de se détourner des normes valables au niveau international.
- Par l'introduction de la juridiction constitutionnelle a lieu une autre judiciarisation de la politique fédérale, transferant l'importance en matière de politique de l'autorité législative vers le Tribunal fédéral.
- A l'avenir, cinq ou sept juges fédéraux pourraient donc critiquer un article de loi qui avait été décidé auparavant par les deux chambres parlementaires, par 246 conseillers nationaux et conseillers aux Etats dans une procédure bien simple, mais quand même sophistiquée pour éliminer les divergences.
- En outre, le souverain décide dans notre démocratie de référendum soit de manière active, soit de manière passive au sujet de chaque législation fédérale. Comme chacun le sait, le peuple a ainsi le dernier mot dans la procédure de législation. Et ce dernier mot doit rester l'affaire du peuple et ne pas être transmis à un tribunal.
- L'introduction de la juridiction constitutionnelle est en première ligne une question de politique étatique et beaucoup moins une question de politique de droit. C'est pourquoi ce sont les arguments de politique étatique, comme exposés plus haut, qui doivent être déterminants dans cette question. Et on n'a pas besoin de l'art d'ergoter juridiquement, mais il faut du tact politique.
- A cela s'ajoute que les autorités appliquant le droit sur les trois niveaux seraient encore davantage ébranlées dans la recherche de leurs décisions. La conséquence en serait qu'elles seraient tentées de jouer elles-mêmes une sorte de «petits juges constitutionnels».
- Et, en fin de compte, la Confédération a fait avec le système actuel de bonnes expériences aussi en comparaison internationale. Gardons donc ce système. Car la démocratie directe s'accorderait mal avec un Etat de juges, même s'il n'est qu'à ses débuts.

En résumé: suite à toutes ces réflexions, je refuse toute juridiction constitutionnel le pour notre pays.

Ruedi Lustenberger,
conseiller national (PDC), Romoos
(Traduction Horizons et débats)

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen
Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier
Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél.+41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

E-Mail: hd@zeit-fragen.ch
Internet: www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6
IBAN: CH64 0900 0000 8774 8485 6
BIC: POFICHBEXXX
Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 198.– frs/ 108.– euros

ISSN 1662 – 4599

© 2012 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

L'ambassadeur serbe de l'OTAN décède dans des circonstances inexpliquées

hd. Le 6 décembre, l'«International Herald Tribune» a informé que l'ambassadeur serbe de l'OTAN à Bruxelles, *Branislav Milinkovic*, se serait tué en se jetant du haut d'un parking de plusieurs étages. D'après le journal, Milinkovic était un diplomate apprécié, un avocat et un intellectuel. Milinkovic était depuis 2009 l'ambassadeur de son pays auprès de l'OTAN. La Serbie n'est pas membre de l'OTAN, mais fait partie actuellement des nations qui coopèrent avec l'OTAN.

Des représentants du gouvernement serbe ont déclaré que leur ambassadeur maintenant décédé était juste sur le point de recevoir une délégation de visiteurs de Serbie. Les motifs d'un possible suicide sont énigmatiques. On est en train de rechercher plus exactement ce qui s'est passé. La police belge est aussi en train d'enquêter, elle se base pour l'instant sur l'hypothèse du suicide. Le ministre serbe des Affaires étrangères a relevé que son collègue avait été un «excellent diplomate, un intellectuel et un caractère noble». D'autres diplomates, qui étaient aussi à Bruxelles pendant la conférence des ministres des Affaires étrangères en cours, se sont également montrés choqués de la mort de leur collègue.

Des officiels de l'OTAN ont fait valoir les hautes prestations de l'ambassadeur serbe et ont loué ses qualités humaines et sa haute réputation. D'après la porte-parole de l'OTAN, Milinkovic aurait joué un rôle central pour jeter des ponts entre la Serbie et l'OTAN.

En 1999, la Serbie fut bombardée par l'OTAN pendant plusieurs semaines et ainsi contrainte de retirer ses troupes du Kosovo, qui faisait partie de la République de Serbie. A cette époque, Milinkovic faisait partie de l'opposition contre l'ancien président serbe *Slobodan Milosevic*. Après la chute de ce dernier, Milinkovic fut tout d'abord ambassadeur de l'OCDE à Bruxelles. •

Premier référendum concernant l'introduction d'une école communautaire au Bade-Wurtemberg

A Bad Saulgau au Bade-Wurtemberg, les citoyens du lieu voteront le 20 janvier 2013 pour déterminer si leur commune veut se doter d'une école communautaire, en faisant la demande au ministère de la culture du Land. Le conseil municipal avait décidé début octobre l'introduction de cette nouvelle catégorie d'écoles au Bade-Wurtemberg. Une initiative citoyenne locale, «Bündnis pro Bildung» [Alliance pour l'éducation], n'était pas d'accord avec cette décision du conseil et a décidé de collecter des signatures pour une pétition de citoyens, et elle a réussi, avec 1649 signatures valables, la mise en œuvre d'un référendum.

mk./km. Avec la modification de la loi scolaire, la majorité vert-rouge du parlement du Land de Bade-Wurtemberg a imposé, en avril 2012, qu'au début de l'année scolaire 2012/2013 une nouvelle catégorie d'école soit introduite: la soi-disant école communautaire. *Horizons et débats* a déjà informé maintes fois sur ce nouveau type d'école et a démontré pourquoi cette nouvelle catégorie d'école est très problématique à bien des points de vue. Malgré cela, il y a une série de communes qui veulent proposer une école communautaire – la plupart du temps sans arguments pédagogiques, mais avant tout dans l'espoir que la commune ne perde pas son site scolaire. C'est également le cas à Bad Saulgau.

L'espoir de beaucoup de citoyens que l'opposition dans le parlement du Land, ou les grandes associations établies du Land, ferait en sorte que le projet des écoles communautaires soit exposé à la critique nécessaire et pourrait ainsi être remis à sa place, ne s'est réalisé que partiellement. A Bad Saulgau, cela n'a cependant pas produit de résignation, mais a rappelé aux citoyens que c'est eux le souverain, et que des statuts communaux frayaient un chemin (voir l'encadré) pour voir comment les citoyens du lieu pouvaient directement voter si leur commune dépose une demande auprès du ministère de la culture du Land pour la réalisation d'une école communautaire.

L'initiative citoyenne «Bündnis pro Bildung» a récolté en peu de temps les signatures nécessaires à un référendum. Les initiateurs – parents de la région – ont remis un classeur avec les 1649 signatures valables au maire de Bad Saulgau à mi-novembre. Ainsi le nombre de 1332 signatures nécessaires à un référendum – ce sont 10 % des citoyens et citoyennes ayant le droit de vote à Bad Saulgau – a été dépassé de loin.

Maintenant «Bündnis pro Bildung» veut empêcher, par le référendum imminent, l'introduction de l'école communautaire à Bad Saulgau dès l'année scolaire 2014/2015. C'est sur le plan général le premier référendum de la ville de Bad Saulgau, et le premier référendum sur le refus de l'école communautaire au Bade-Wurtemberg.

Les initiateurs ont critiqué qu'à cause de cette affaire le système scolaire à plusieurs piliers, qui a fait ses preuves au Bade-Wurtemberg, doive être supprimé sans nécessité, bien que le Bade-Wurtemberg occupe dans toutes les statistiques d'éducation une des premières places. C'est pour cela que leur revendication est la suivante: «Bas les pattes de nos écoles.»

Préalablement au vote, selon les initiateurs, chaque citoyen peut se forger une opinion et prendre une décision façon démocratie directe sans dépendre de celle d'un petit groupe de personnes. Car chaque citoyen est directement concerné par une telle décision, que ce soit par ses propres enfants ou ses petits-fils lesquels ont droit à une bonne éducation.

«Le référendum comme sondage d'opinion s'avère avantageux, afin de pouvoir prendre une décision fondée sur le développement du site scolaire Bad Saulgau», dit une mère qui s'engage pour l'initiative populaire.

Le référendum à Bad Saulgau aura valeur d'exemple, par des citoyens qui commencent à se sentir à nouveau dans le rôle du souverain. Les initiateurs de Bad Saulgau sont convaincus que leur exemple fera école. Car ce qui est possible à Bad Saulgau, est aussi possible dans chaque autre commune du Bade-Wurtemberg.

En fait, le gouvernement vert-rouge du Bade-Wurtemberg devrait soutenir ce chemin, s'il prend au sérieux sa propre et continuelle revendication vers davantage de participation de la part des citoyens. Un référendum dans tout le Bade-Wurtemberg sur le futur du système scolaire de ce Land serait le chemin de la démocratie directe.

La question proposée par l'initiative de Bad Saulgau: «Voulez-vous que la ville de Bad Saulgau s'engage pour l'introduction d'une école communautaire?» ne devrait pas seulement être posée dans chaque commune, mais aussi au niveau national dans le cadre d'un référendum correspondant. •

Référendum au Bade-Wurtemberg

Extrait des statuts communaux

§ 21 Référendum, Pétition de citoyens

(1) Le conseil municipal peut décider, avec une majorité de deux tiers des voix de tous les membres, qu'une affaire concernant la commune dont le conseil municipal est responsable, soit soumise à la décision des citoyens (référendum).

(2) Un référendum n'a pas lieu concernant

1. des consignes et affaires, qui selon la loi en vigueur sont sous la responsabilité du maire,
2. des questions d'organisation interne de l'administration communale
3. les rapports juridiques de conseillers communaux, du maire et des employés communaux,
4. le statut budgétaire, inclus les plans économiques des propres entreprises ainsi que les taxes communales, les tarifs et les rémunérations,
5. la constatation du bilan annuel et du bilan total de la commune et des bilans annuels des propres entreprises,
6. le schéma directeur et règlement de construction communal
7. des décisions dans la procédure de recours.

(3) Sur une affaire concernant la commune, dont le conseil municipal est responsable, les citoyens peuvent demander un référendum (pétition de citoyens). Une pétition de citoyens peut seulement avoir comme objet une affaire sur laquelle un référendum basé sur une pétition de citoyens n'a pas encore été effectué dans les trois dernières années. La pétition de citoyens doit être présentée par écrit; si elle se dresse contre une décision du conseil municipal, elle doit être remise dans un délai de six semaines après la publication de la décision. La pétition de citoyens doit contenir la question sur laquelle on veut une décision, une justification et une proposition réalisable selon les règles juridiques définissant comment les coûts de la mesure pourraient être réglés. Elle doit être signée par au moins 10 % des citoyens, cependant au maximum dans les communes

n'ayant pas plus de 50'000 habitants: par 2500 citoyens,

ayant plus de 50'000 habitants, mais pas plus de 100'000 habitants: par 5'000 citoyens,

ayant plus de 100'000 habitants, mais pas plus de 200'000 habitants: par 10'000 citoyens,

ayant plus de 200'000 habitants: par 20'000 citoyens.

(4) le conseil municipal décide de la recevabilité d'une pétition de citoyens. La pétition de citoyens est supprimée si le conseil municipal décide l'introduction des mesures demandées par la pétition de citoyens.

(5) Si une pétition de citoyens est réalisée, les citoyens doivent être informés de l'avis des organes de la commune.

(6) La question posée dans une pétition de citoyens est décidée dans le sens de la majorité des votes valables, dans la mesure où la majorité est au moins de 25% des votants. En cas d'égalité des votes, la question est répondue par non. Si la majorité nécessaire, selon le point 1, n'est pas atteinte, c'est le conseil municipal qui doit décider l'affaire.

(7) Le référendum a l'effet d'une décision définitive du conseil municipal. Il ne peut être modifié que dans un délai de trois ans par un nouveau référendum.

(8) Les détails sont réglés par la loi électorale communale.

La campagne de relations publiques pour les écoles communautaires a des fondements fragiles

par Karl Müller

Dans le cadre de la campagne concertée de relations publiques pour les nouvelles écoles communautaires au Bade-Wurtemberg, des «arguments» apparus doivent être examinés de plus près.

En novembre, la ministre de l'Education et de la Culture du Land et le Président de la fraction de la «CDU» de l'opposition ont visité ensemble 2 des 42 nouvelles écoles communautaires. Les médias du Land en ont largement rapporté, même des rapports dans l'ensemble de toute la République ont été à lire. La teneur de presque tous les rapports a été très positive.

Cependant, si vous cherchez des arguments convaincants pédagogiques ou en matière de politique sociale dans les articles, vous ne les trouverez pas. Des «apparences», qui laissent supposer des schémas connus de pensée, les remplacent.

Le «Stuttgarter Zeitung» par exemple, a rapporté qu'un enseignant à l'une des écoles communautaires visitées procurait à nouveau «le vrai plaisir» à sa profession pour la première fois dans 45 ans. Les élèves travaillaient «à leur propre rythme à leurs horaires de travail hebdomadaires» et lui, en tant que professeur, avait enfin le temps de leur «fournir une assistance sur mesure», ce qu'il trouvait «formidable».

Il est très important que l'enseignant procure le plaisir à sa profession. En fait, tous les enseignants devraient procurer le plaisir à leur profession. Cependant, l'enseignant mentionné de l'école communautaire n'a rien dit sur ce que ses élèves apprennent exactement d'après leur horaire de travail hebdomadaire. Et rien sur ce qu'ils peuvent apprendre s'ils sont à peine en relation avec leur professeur, contrairement à l'enseignement en classe. L'enseignement en classe permet aux élèves, en particulier dans la conversation commune avec leur professeur, d'apprendre davantage que de remplir des feuilles de travail pour l'horaire hebdomadaire ou que d'utiliser des programmes informatiques (de la Bertelsmann AG?). Le dialogue est à la base de la formation, en dialogue avec l'enseignant qui a de l'expérience et qui est cultivé, l'élève peut apprendre à se rendre compte des rapports, à se faire une idée d'ensemble, à distinguer l'important de l'insignifiant, à catégoriser des phénomènes isolés etc. etc. «Autogéré», c'est à dire ne pouvant compter que sur soi, il lui faut infiniment plus de temps – s'il peut jamais réussir. Aujourd'hui, on raconte déjà que les élèves des écoles secondaires qui ont appris à travailler surtout avec des feuilles de travail, ne répondent que par un seul mot et ont des difficultés par exemple à formuler des textes cohérents. Si l'enseignant de l'école communautaire visitée par des hommes politiques était responsable d'environ 20 élèves, il aurait par leçon, en moyenne, environ 2 minutes par élève pour «une assistance sur mesure». C'est très peu de temps. Soyons réalistes: trop peu de temps.

La ministre de l'Education et de la Culture, elle-même a la parole dans l'article mentionné. Son argument principal est le suivant: «Cette lueur dans les yeux des enseignants et des élèves.» En fait, la Ministre est citée comme disant. C'est exactement ce qu'elle a toujours décrit au chef de l'opposition quand elle lui a parlé de l'école communautaire. Si vous croyez l'article de journal, il ne restait plus rien au chef de l'opposition qu'à dire que l'apprentissage individualisé, c'est-à-dire apprendre par soi-même comme à l'école communautaire, serait «possible dans tous les types d'école».

Il se peut qu'il y ait des élèves qui ne peuvent plus s'asseoir tranquillement sur leurs chaises dans un groupe de camarades de classe, et qu'il y ait aussi des élèves qui sont calmes sous la seule condition qu'ils soient au centre de l'intérêt, et qui ont beaucoup de mal à écouter leurs camarades de classe ou leurs professeurs quand ceux-ci n'adressent pas la parole directement à eux. Des élèves qui remarquent qu'ils ne savent pas autant que leurs camarades de classe et qui ont de la difficulté à y faire face de manière appropriée. Des élèves qui ne sont plus en mesure de réaliser un objectif commun avec d'autres. Leurs yeux peuvent aussi «briller» quand ils échappent à la communauté de la classe et quand ils peuvent faire ce qu'ils en ont envie de faire en ce moment. Et plus d'un œil d'un enseignant peut aussi «briller» lorsque ses élèves signalent: Nous sommes «satisfaits» de toi parce que ça marche selon nos idées momentanées et que tu n'exiges pas plus de nous que nous le voulons dans le moment.

Mais une telle chose comme perspective pour la vie? C'est quel modèle de société qui devrait fonctionner selon ces principes? En quelle mesure est-ce qu'une telle société peut être sociale, juste et démocratique?

Outre les enseignants et les hommes politiques, les parents ont eu la parole dans les médias. Le «tageszeitung» a cité une mère qui résumait les parents ayant des enfants plus âgés qui vont au lycée et des jeunes enfants qui vont dans une école communautaire: «Les plus jeunes rentrent de façon détendue et heureuse, sans aucune pression.»

Une question sera permise: Quelles sont les normes pour une bonne école? La détente, la gaieté, absence de pression? Est-ce que cela est le point? Ou est-ce que l'école sert avant tout à quelque chose d'autre? Au fait que les enfants et les adolescents apprennent à faire leurs preuves dans la vie! Qu'eux – cultivés, donc avec un sens solide des réalités, avec la compréhension des rapports, humanitaires et confiants - aident à former le monde dans lequel ils vivront pour le bien de tous! N'est-il pas un déni énorme de la réalité si quelqu'un prétend que «l'apprentissage» fonctionne de façon détendue, toujours heureuse et sans aucune pression?

Quelle vision grotesque du monde est-ce que les adultes imposent aux jeunes s'ils essaient de leur faire gober que la satisfaction instantanée de leurs besoins, si possible immédiatement, serait pour leur bien. «Carpe diem», a déclaré l'époque baroque. Mais ce n'était qu'un slogan sans perspective, un mode de pensée et de vie sans lendemain, une animalisation de l'existence humaine.

Où en sommes-nous aujourd'hui, alors que les «arguments principaux» pour les dernières réformes du système scolaire vont exactement dans cette direction? Y a-t-il vraiment encore des citoyens qui se font avoir avec une telle chose? Et quel en est le but? Cui bono? •

L'Assemblée générale de l'ONU demande l'adhésion d'Israël au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la déclaration de toutes les activités nucléaires

hd. Ce n'est qu'à la fin du mois de novembre 2012, qu'une cyberattaque sur un ordinateur de l'*Agence internationale de l'énergie atomique* AIEA a attiré l'attention internationale. Se basant sur diverses agences de presses, les médias du monde entier ont informé de cette cyberattaque sur un serveur de l'AIEA. Les pirates informatiques, selon un porte-parole de l'AIEA, seraient en possession de «données de contact de personnes travaillant pour l'AIEA» (*Spiegel online* du 27 novembre). Ailleurs, on peut lire qu'il s'agirait de «listes de participants à des conférences» («tageszeitung» du 28 novembre).

Le groupe d'opérateurs d'un site Internet au nom persan de «Parastoo» (en français, hirondelle) (*http://pastebin.com/SdYaPUwr*) a revendiqué la cyberattaque du 25 novembre. Un lien avec le gouvernement iranien n'est pas affirmé jusqu'à présent. *Zeit online* a écrit le 28 novembre: «Comme on l'a appris à Vienne, la cyberattaque ne semble pas être commise sur ordre d'un gouvernement. ‹Elle était trop maladroite pour y prétendre›, c'est ce que l'agence de presse *dpa* a appris de sources qui connaissent bien l'événement.»

Les rapports sur la cyberattaque reprennent en général deux parties du texte Internet. D'une part, l'annonce des pirates informatiques qu'ils publieront d'autres informations sensibles de l'AIEA si jamais les assassinats de scientifiques nucléaires iraniens continuent. D'autre part, la critique du groupe portant sur l'arsenal nucléaire israélien, et la demande que les personnes figurant sur la liste signent une pétition demandant une enquête sur le programme d'armement nucléaire israélien.

Entre-temps, le directeur général de l'AIEA, *Yukia Amano,* s'est également prononcé sur la cyberattaque. Ainsi, en ressort-il d'un entretien avec le vice-président du centre américain «Carnegie Endowment for International Peace», publié le 6 décembre par le «Council on Foreign Relations» (*www.cfr.org/energyenvironment/conversation-iaea-director-general-yukiya-amano/p29628)*. C'est seulement en réponse à une question venant du public qu'Amano a avoué que l'actuelle cyberattaque n'était pas la première sur l'AIEA et *que cette nouvelle attaque remontait déjà à «quelques mois»*. Le serveur avec les données du personnel de l'AIEA aurait été mis hors de service. L'AIEA ferait d'ailleurs tout pour se protéger contre de telles attaques.

Quelques jours après que les rapports sur la cyberattaque eurent attiré l'attention internationale sur le programme nucléaire israélien, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 3 décembre 2012, par 174 oui, 6 non et 6 abstentions, la recommandation d'une commission de l'ONU (voir l'encadré ci-dessous) qui, selon *Deutschlandfunk* (radio de droit public allemande) du 4 décembre, «met Israël en demeure de rendre public son programme nucléaire et d'y donner accès aux inspecteurs de l'ONU. Israël devrait sans plus tarder adhérer au *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*». Par la suite, *Deutschlandfunk* rapporte qu'«en même temps, Israël a été appelé à soutenir une conférence nucléaire en faveur d'un Moyen-Orient sans armes nucléaires. Tous les pays arabes et l'Iran voulaient participer à cette conférence mi-décembre à Helsinki. Mais, les Etats-Unis ont annoncé fin novembre que la conférence n'aurait pas lieu, alléguant comme motif l'instabilité politique dans la région et le programme nucléaire iranien. L'Iran et quelques pays arabes pensent cependant que la vraie raison a été le refus d'Israël d'y participer.»

Le 5 décembre, le message a été diffusé (*http://rt.com/news/israel-rejects-un-nuclear-transparency-298)* qu'un porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères avait rejeté toutes les demandes de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le porte-parole est cité par ces mots: l'Assemblée générale «aurait perdu toute crédibilité en ce qui concerne Israël par ce genre de décisions de routine». •

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

Résolution de l'Assemblée générale de l'ONU du 3 décembre 2012, approuvant la III[e] Recommandation de la Première Commission (document A/67/412) du 19 novembre 2012*

L'Assemblée générale,

Ayant à l'esprit ses résolutions sur la question,

Prenant note des résolutions adoptées sur la question par la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, dont la plus récente est la résolution GC(56)/RES/15, adoptée le 20 septembre 2012, *Sachant* que la prolifération des armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient constituerait une grave menace pour la paix et la sécurité internationales,

Consciente qu'il est nécessaire de placer immédiatement toutes les installations nucléaires de la région du Moyen-Orient sous les garanties intégrales de l'Agence,

Rappelant la décision sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires adoptée le 11 mai 1995[1] par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité[2] et la question de sa prorogation[1], dans laquelle la Conférence a jugé urgent d'obtenir de tous les pays du monde qu'ils adhèrent au Traité[2] et invité tous les Etats qui n'étaient pas encore parties au Traité, en particulier les Etats qui exploitaient des installations nucléaires non soumises aux garanties, à y adhérer au plus tôt,

Notant avec satisfaction que, dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000[3], la Conférence s'est engagée à faire des efforts déterminés pour parvenir à l'objectif de l'universalité du Traité, a demandé aux Etats qui n'étaient pas encore parties au Traité d'y adhérer, prenant ainsi l'engagement international juridiquement contraignant de ne pas acquérir d'armes nucléaires ni de dispositifs explosifs nucléaires et d'accepter de soumettre toutes leurs activités nucléaires aux garanties de l'Agence, et a souligné la nécessité d'une adhésion universelle au Traité et du strict respect par toutes les parties des obligations que leur impose cet instrument,

Rappelant la résolution sur le Moyen-Orient adoptée le 11 mai 1995 par la Conférence de 1995[3] des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation[1], dans laquelle la Conférence a noté avec préoccupation qu'il continuait d'exister au Moyen-Orient des installations nucléaires non soumises aux garanties, réaffirmé qu'il importait que tous les Etats adhèrent au plus tôt au Traité et engagé tous les Etats du Moyen-Orient, sans exception, à y adhérer dès que possible, s'ils ne l'avaient pas déjà fait, et à placer toutes leurs installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence,

Notant avec satisfaction que, dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010,[4] la Conférence a souligné qu'il importait de mettre en place un processus devant conduire à l'application intégrale de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et a décidé, notamment, que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les auteurs de la résolution de 1995, agissant en consultation avec les Etats de la région, convoqueraient en 2012 une conférence à laquelle prendraient part tous les Etats du Moyen-Orient, en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, sur la base d'arrangements librement conclus entre les Etats de la région et avec le plein appui et l'engagement sans réserve des Etats dotés d'armes nucléaires,

Rappelant qu'Israël demeure le seul Etat du Moyen-Orient à n'être pas encore partie au Traité,

Inquiète des menaces que la prolifération des armes nucléaires fait peser sur la sécurité et la stabilité de la région du Moyen-Orient,

Soulignant qu'il importe de prendre des mesures de confiance, en particulier de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, afin de renforcer la paix et la sécurité dans la région et de consolider le régime de non-prolifération dans le monde,

Soulignant également qu'il est nécessaire que toutes les parties directement intéressées envisagent sérieusement de prendre d'urgence les mesures concrètes voulues pour mettre en œuvre la proposition de création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, conformément à ses résolutions pertinentes, et, aux fins de la réalisation de cet objectif, invitant les pays concernés à adhérer au Traité et, en attendant la création de la zone, à accepter de soumettre toutes leurs activités nucléaires aux garanties de l'Agence,

Notant que cent quatre-vingt-trois Etats ont signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires,[5] parmi lesquels un certain nombre d'Etats de la région,

1. *Se félicite* des conclusions concernant le Moyen-Orient formulées par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010;[6]

2. *Réaffirme* qu'il importe qu'Israël adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires[2] et place toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour que l'objectif de l'adhésion de tous les Etats de la région au Traité puisse être atteint;

3. *Demande* à cet Etat d'adhérer sans plus tarder au Traité, de ne pas mettre au point, fabriquer, mettre à l'essai ou acquérir d'aucune autre manière des armes nucléaires, de renoncer à posséder de telles armes et de placer toutes ses installations nucléaires non soumises aux garanties sous les garanties intégrales de l'Agence, ce qui constituerait une mesure importante de renforcement de la confiance entre tous les Etats de la région et un pas vers la consolidation de la paix et de la sécurité;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-huitième session de l'application de la présente résolution;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session la question intitulée «Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient».

---

[1] Voir *Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, Document final*, *Partie I* [NPT/CONF.1995/32 (Part I)], annexe.

[2] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 729, n° 10485.

[3] *Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, Document final*, vol. I à III [NPT/CONF.2000/28 (Parts I–IV) et (Parts I–II)/Corr. 1)].

[4] *Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, Document final*, vol. I à III [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I–III)].

[5] Voir résolution 50/245 et A/50/1027.

[6] *Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, Document final*, vol. I [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] première partie, *Conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi*, sect. IV.

* Remarque de la rédaction:
La *Première Commission* traite des questions de désarmement et des menaces contre la paix sur le plan mondial et élabore des recommandations par rapport aux menaces contre le système de sécurité international.
La *Première Commission* de l'Assemblée générale traite toutes les questions de désarmement et de sécurité internationale dans le cadre de la Charte de l'ONU, ou liées aux compétences et aux fonctions de tout autre organisme des Nations Unies; les principes généraux de la coopération pour le maintien de la paix mondiale et de la sécurité internationale ainsi que des règlements cadres du désarmement et des directives par rapport à l'armement; l'encouragement d'accords coopératifs et de mesures visant à renforcer la stabilité par un niveau d'armement inférieur. La *Première Commission* collabore étroitement avec la *Commission du désarmement des Nations Unies* et la *Conférence sur le désarmement* siégeant à Genève. Il s'agit de la seule Commission principale de l'Assemblée générale qui a droit à des procès verbaux textuels des séances.

Source: *www.un.org*

Livres à lire ou à offrir

Les journaux, la radio, la télé et Internet: même si chacun de nous utilise au moins l'un ou l'autre de ces médias régulièrement – rien au monde ne remplace la lecture d'un bon livre. Un bon livre m'ouvre un nouvel aspect vis-à-vis du monde, me transmet une vision compréhensible d'un sujet, explique, justifie, me laisse du temps à relire une réflexion, une description, d'y revenir, il active ma propre pensée, me fait réfléchir moi-même, me défie de m'embarquer dans une discussion avec l'auteur, d'affirmer, de contredire, de mener une réflexion plus approfondie. Aucun autre média n'offre à l'auteur la possibilité de mettre son «vis-à-vis» au courant de ses expériences, pensées, analyses et idées de façon aussi étendue qu'un livre. En plus, le livre représente un moyen efficace contre les effets décrits par *Manfred Spitzer* dans son analyse d'une consommation prématurée et excessive des médias électroniques suite à laquelle nous effaçons notre cerveau chaque fois que l'on clique sur la souris, un phénomène que Spitzer qualifie de «démence digitalisée». Donc contre le phénomène que malgré une consommation médiatique intensive, la propre pensée, la réflexion, la structure du savoir et de la raison, la compréhension de la relation intérieure des différentes connaissances font défaut, que l'on peut discuter sur tout en ne comprenant rien véritablement. Car la compréhension présuppose une vraie réflexion et la volonté de se plonger dans un sujet.

Les livres présentés ci-dessous méritent un tel approfondissement: les auteurs sont tous des personnalités qui ont traité de manière approfondie et engagée un sujet spécifique. Ils nous présentent leurs expériences et leur importance pour notre vivre-ensemble sur ce globe de façon particulièrement objective et qui – chacun dans son domaine individuel – encouragent des solutions constructives dans le sens de la démocratie et du droit, en cherchant une vie commune en liberté et dignité pour chacun. Bref: suggestion, lecture et plaisir que l'on aimerait accorder aussi aux autres et leur offrir avec plaisir.

Erika Vögeli

«Le défi asiatique»

par Kishore Mahbubani

ISBN 978-2-213-63752-5

L'auteur fait le point sur l'ascension économique vertigineuse des pays de l'Asie. Ayant intégré les pratiques de l'Occident (économie de marché, méritocratie, Etat de droit, développement de l'éducation, etc.), l'Asie n'a selon l'auteur aucune intention de dominer l'Occident, mais il met en garde: l'Occident doit renoncer à sa domination notamment sur les institutions internationales.

Après trois siècles de domination occidentale, où Londres, Paris, Berlin et Washington ont décidé du sort de la planète, les 5,6 milliards d'individus qui ne vivent pas à l'Ouest aujourd'hui ont cessé d'être des objets de l'histoire mondiale pour en devenir des sujets. Le rêve occidental est enfin à leur portée, la marche asiatique vers la modernité a commencé.

Or, plutôt que de se réjouir de cette démocratisation de l'esprit humain, les pays de l'Ouest craignent de perdre leur sacro-saint pouvoir.

Ainsi, l'objectif premier de cet ouvrage est d'expliquer le monde à travers le regard des non-Occidentaux, afin que les 12% d'individus vivant en Occident comprennent enfin comment les autres 88% conçoivent le monde. Enfin observateur des relations entre l'Asie et l'Occident, Kishore Mahbubani appelle l'Occident à prendre conscience des nouvelles réalités qui émergent dans ce «nouvel hémisphère asiatique». Ce livre nous incite à regarder l'Asie autrement, et par un étonnant phénomène de retour sur soi, à se questionner sur nous-mêmes, sur les mentalités occidentales et la menace, réelle ou fantasmée, d'un «basculement du pouvoir mondial vers l'Est».

«Avec courage contre le harcèlement moral au jardin d'enfants et à l'école»

par Françoise D. Alsaker

ISBN 978-3-456-84913-3

De nos jours, le harcèlement moral est un problème qui entrave lourdement le bien-être de beaucoup de gens et ébranle les bases d'une vie en commun digne dans une société démocratique. Cela nous fait réfléchir sur le fait que déjà chez des enfants, dans les jardins d'enfants et à l'école, les processus du harcèlement moral entravent – souvent de façon inaperçue – la vie en commun et le mûrissement psychique de tous les participants. Un tel développement endommage la substance même de la vie démocratique et ouvre la voie aux actions contre la communauté aussi à l'âge adulte.

Françoise D. Alsaker, qui fait partie des pionniers de la recherche sur le harcèlement moral, apporte avec son livre une contribution importante pour arrêter ce développement. Dans ce livre, la recherche et la pratique se rejoignent, comme l'auteur l'écrit dans sa préface. L'auteur réussit de manière convaincante à renforcer les possibilités d'agir des enseignants et à montrer, comme elle l'appelle, que «le comportement vis-à-vis du harcèlement moral ne relève pas de la magie mais qu'il faut peut-être une petite portion de courage pour, par exemple, réfléchir à ses idées et pour changer ses façons d'agir et discuter ensemble des thèmes désagréables». (p. 12)

Dans ce livre, le lecteur reçoit beaucoup d'idées pour sa propre activité en famille, à l'école ou dans les associations de loisirs. C'est un livre modèle et une lecture obligatoire pour tous ceux qui ont à faire avec des enfants, des adolescents et des êtres humains en général. Il est indispensable que ce livre fondamental soit traduit en français et en d'autres langues.

«L'Europe dans la fièvre du pétrole. Les conséquences d'une dangereuse dépendance»

par Daniele Ganser

ISBN 978-3-280-05474-1

Le spécialiste du «Peak Oil» et chercheur dans le domaine de la paix donne une première vue d'ensemble de la dépendance du pétrole de l'Europe. Il décrit le début de l'industrie pétrolière, la croissance économique activée par l'énergie bon marché, les crises pétrolières des années 70, les dessous de la lutte permanente et sanglante pour le pétrole et ses liens avec les récentes guerres en Irak et en Libye. Son analyse sur la dépendance de notre époque face au pétrole transmet aussi au lecteur expert en géopolitique encore une fois de nouveaux aperçus informatifs sur l'histoire du XX^{e} siècle – aperçus présentés au lecteur avec des sources détaillées et dans un langage facile à lire.

Comme un fil conducteur, le livre présente aussi une histoire de la Suisse du XX^{e} siècle spécialement recherchée et ceci pas seulement concernant la question des ressources. Les documents dépouillés par Ganser sur l'approvisionnement du pays pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale, les protocoles parlementaires sur les diverses crises énergétiques et guerres au sujet du pétrole des années 90 et de la première décennie du XXI^{e} siècle mettent une chose en évidence: comme pays sans accès à la mer et pauvre en matières premières, la Suisse était et est toujours dépendante de son habileté diplomatique dans les relations avec ses pays voisins. Sans l'importation de charbon pendant la Première et Seconde Guerre mondiale, sans l'importation de pétrole à partir des années 60, aujourd'hui sans l'importation de gaz, les salons en Suisse seraient restés froids, rien n'aurait plus fonctionné aussi au niveau de l'industrie. Sans mentionner d'un mot le rapport Bergier, Ganser met en évidence que la Suisse n'avait pas d'autre choix que de négocier, aussi bien avec les Alliés pendant la Première Guerre mondiale (qui ont honteusement exploité leur pouvoir pour retirer la souveraineté économique à la Suisse) qu'avec les Etats-Unis et les Anglais d'un côté et les Allemands de l'autre, pour ne pas devoir capituler pendant la Seconde Guerre mondiale.

Dans son passionnant ouvrage, Ganser présente aussi des perspectives pleines d'espoir sur la manière dont on pourrait mettre fin aux funestes guerres pour les ressources: abandon des sources d'énergie fossile, développement des énergies renouvelables, jusqu'à atteindre un tournant énergétique, où les hommes s'approvisionnent eux-mêmes en renonçant aux guerres lors d'activités transfrontalières et où ils font ce qui, en fait, leur est propre: rechercher la discussion et le commerce, en paix et en amitié.

Un livre, qui, en ces temps méditatifs de fin d'année peut être pris en main avec grand profit. Espérons qu'il sera rapidement traduit en français et en d'autres langues.

Daniele Ganser est historien spécialisé dans l'histoire contemporaine et les relations internationales depuis 1945. Il est aussi auteur de l'ouvrage «Les armées secrètes de l'OTAN», paru en français en 2011.

«Qui est Henry Dunant? Deux enfants découvrent l'histoire d'Henry Dunant et de la Croix-Rouge»

par Lisette Bors

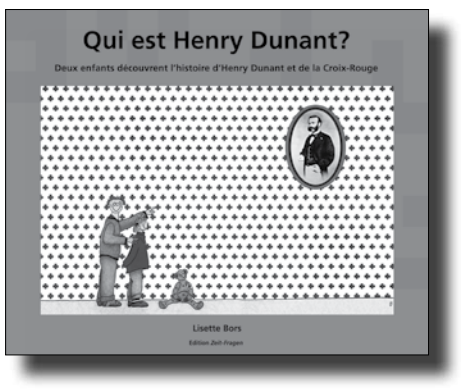

ISBN 978-3-909234-09-7

Le livre d'images instructifs raconte de manière adaptée aux enfants comment, partant de l'idée d'un seul homme, l'organisation humanitaire de la Croix-Rouge, unique en son genre et opérant à l'échelle mondiale, a pu se développer. Le livre se prête particulièrement bien à la lecture à haute voix et incite à des discussions en famille, à l'école enfantine, à l'école et dans des groupes de jeunes.

Les informations historiques ont été examinées soigneusement avec des experts de la Croix-Rouge suisse, du CICR et de la Société Henry Dunant – il s'agit d'informations bien lisibles et d'un grand intérêt aussi pour les lecteurs adultes.

Le livre est également disponible en langue allemande, italienne, espagnole et anglaise.

«Bergers et transhumances»

par Anne-Marie Brisebarre

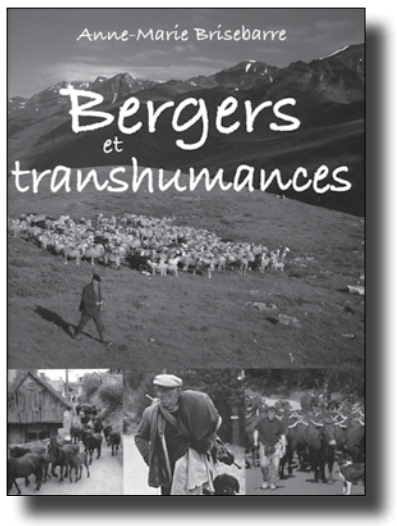

ISBN 978-2-84494-628-7

Chaque année, depuis des millénaires, des éleveurs partent de nombreuses régions de France avec leurs troupeaux vers des pâturages plus gras. Fuyant la chaleur et la sécheresse de l'été, ou le froid et la neige de l'hiver, ils empruntent encore des chemins ancestraux tracés bien avant notre ère.

Malgré la modernisation de l'élevage, la transhumance repose encore sur l'expérience des anciens, elle est régie par des coutumes, des rituels et des décorations d'animaux dont cloches ou sonnailles rythment la marche. Partout, ces déplacements sont des moments de liesse que partagent aujourd'hui touristes et éleveurs dans les fêtes de villages et sur les drailles de la montagne.

Sur les pâturages d'altitude, où leurs ancêtres se battaient contre les fauves, les éleveurs d'aujourd'hui doivent faire face à de nouveaux ennemis, aux loups, lynx et ours réintroduits et protégés, mais aussi aux chiens errants. Près des parcs, on revoit ces énormes «patous», les chiens de garde qui avaient disparu des estives depuis des décennies.

Un magnifique livre sur les transhumances de moutons, de vaches, de chèvres, de chevaux ou d'abeilles.